

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, dix-huit heures et trente minutes, le Vendredi 30 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick GAILLARD, Maire.

Etaient présents : M<sup>eur</sup> GAILLARD, Maire, M<sup>eurs</sup> LOGNON, M<sup>mes</sup> DIRUY, BRUNET, LEBRUN, Adjoints, M<sup>eurs</sup> METAIS, CHARPENTIER, DELAFOSSE, BIENAIME, LETHELLIEZ, DUBOIS, PACCEU, M<sup>mes</sup> HETELAY, FRANCIERE, LASORNE, GAPENNE, PRUVOST.

Absents excusés : M. COTTEL qui donne pouvoirs à M. LOGNON,  
M. ANSARD qui donne pouvoirs à M. GAILLARD,  
Mme DEMORY qui donne pouvoirs à M. METAIS,  
Mme CARON qui donne pouvoirs à Mme LEBRUN.  
M. VANDEWALLE

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> DIRUY.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean CHARPENTIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur Patrick GAILLARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		1 885 188.90		1 067 325.00		2 952 513.90
Opérations de l'exercice	3 016 983.54	3 668 113.11	780 360.42	416 055.65	3 797 343.96	7 036 682.66
TOTAUX	3 016 983.54	5 553 302.01	780 360.42	1 483 380.65	3 797 343.96	7 063 682.66
RESULTATS DEFINITIFS		2 536 318.47		703 020.23		3 239 338.70
RESTES A REALISER	0	0	772 296.56	90 000.00	772 296.56	90 000.00

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : M<sup>eurs</sup> GAILLARD, LOGNON, M<sup>mes</sup> DIRUY, BRUNET, LEBRUN, M<sup>eurs</sup> METAIS, CHARPENTIER, BIENAIME, DELAFOSSE, PACCEU, DUBOIS, LETHELLIEZ, M<sup>mes</sup> FRANCIERE, HETELAY, LASORNE, GAPENNE, PRUVOST.

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	651 129.57
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 885 188.90
<u>C. Résultat à affecter</u> =A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	2 536 318.47
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	+ 703 020.23
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	- 682 296.56
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>20 723.67</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>2 536 318.47</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	<b>2 536 318.47</b>

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## CREATION DE STATIONNEMENT – RUE DE VERDUN

-Vu les devis réceptionnés pour la création de stationnement Rue de Verdun – 80420 – FLIXECOURT,

-Ouïe la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de retenir la proposition mieux disante de la Société COLAS (AMIENS) pour un montant de 19 506.00 € HT soit 23 407.20 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la participation financière du Département de la Somme au titre des amendes de police à hauteur de 30 % du montant HT de la dépense soit 5 851.80 €,
- sollicite l'autorisation de préfinancement de cette opération auprès du Département de la Somme à la date de la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2017**

-Vu la délibération 07/06/2017 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme a approuvé la répartition du FPIC entre la CCNS et ses communes membres pour l'année 2017,  
-Ouïe la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la répartition du FPIC 2017 entre la CCNS et ses communes membres telle que mentionnée sur la délibération du 07/06/2017 adoptée par le Conseil Communautaire de la CCNS.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **LIGNE 225 000 VOLTS ARGOEUVES-BEAUCHAMPS - CONVENTION RTE/COMMUNE DE FLIXECOURT**

-Vu le projet de renforcement des fondations du pylône existant N°33 situé sur la parcelle cadastrée AO 12 au lieu-dit LE MARAIS COMMUNAL ; parcelle appartenant à la Commune de FLIXECOURT,

-Vu le projet de convention à conclure avec la FDE 80 en vue de la réalisation de cet objectif ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-autorise Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée avec RTE – Réseau de Transport d'Electricité – en vue du renforcement des fondations du pylône situé sur la parcelle cadastrée AO 12  
-autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME - DELEGUES**

-Vu la demande de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme tendant à la désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter au sein dudit organisme la Commune de FLIXECOURT ;

Ouïe la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-désigne comme suit les délégués représentant la Commune de FLIXECOURT à la FDE de la Somme :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
- Mme Anne-Marie- DIRUY	- Mme Céline LEBRUN
- M. Patrick GAILLARD	- M. Didier METAIS

-autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **CESSION DE LA PARCELLE N°AK 732 A M. ET MME DAVION ARNAUD**

-Vu le procès-verbal de division de la parcelle AK N°157 en

- AK N°732 pour 286 m<sup>2</sup>
- Et ● AK N°733 pour 497 m<sup>2</sup>

-Vu la demande émanant de M. et Mme DAVION Arnaud tendant à l'acquisition de la parcelle AK n°732 ;

-Vu l'avis N°7300-SD émis par le service des évaluations de la Direction Générale des Finances Publiques – Pôle de gestion publique le 30/11/2016,

-Ouïe la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à céder à M. et Mme DAVION Arnaud demeurant à FLIXECOURT, la parcelle cadastrée N°AK N° 732 d'une surface de 286 m<sup>2</sup> au prix de 14 300.00 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **CONCESSION D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE PAR CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – SOCIETE EXTERION MEDIA - FRANCE**

-Ouïe la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

● autorise Monsieur le Maire à conclure avec la Société EXTERION MEDIA France, une convention d'occupation du domaine public portant concession d'affichage publicitaire ; convention aux termes de laquelle la Commune de FLIXECOURT concède 4 emplacements sur le domaine public communal à la Société susmentionnée pour l'installation de 3 dispositifs publicitaires portatifs double face. La présente concession est consentie pour une durée de 9 ans potentiellement renouvelable. Elle est acceptée moyennant un loyer annuel de 80 € par dispositif publicitaire,

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **SUBVENTIONS.**

-Ouïe la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-accepte le versement des subventions suivantes :

●JUDO	350.00 €
●ESCALADE	150.00 €
●TENNIS CLUB	900.00 €
●SPORTING CLUB	750.00 €
●TEAM FLIXECOURT 80	900.00 €
●LES WHOOPS FLIXECOURTOIS	200.00 €
●TENNIS DE TABLE	2 150.00 €
●HOCKEY	200.00 €
●BADMINTON	150.00 €
●SWAMP GRAVITY	150.00 €
●COLLEGE NOTRE DAME	150.00 €
●LYCEE ALFRED MANESSIER	150.00 €
●ANBB	300.00 €
●SPORTS ET LOISIRS	200.00 €
●ECAF	150.00 €

### **CHAMPIONNAT DE FRANCE**

●JUMPING	150.00 €
●TENNIS DE TABLE	300.00 €

### **PISCINE**

●USEP HECTOR MALOT	3 000.00 €
--------------------	------------

**CLUBS avant participé à la fête du sport 2016** 50.00 € par club

●TENNIS DE TABLE	
●TENNIS CLUB	
●ANBB	
●JUDO	
●ESCALADE	
●SPORTS ET LOISIRS : Gym	
●HOCKEY	
●SPORTING CLUB	
●LES WHOOPS FLIXECOURTOIS	+ 1 500.00 € - Commission Sport
●SWAMP GRAVITY	+ 1 000.00 € - Commission Sport

-autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **ESPACE MULTISPORTS - FLIXECOURT**

-Ouïe la proposition de Monsieur le Maire,

-Vu le projet tendant en la réalisation d'un espace multisports à FLIXECOURT,

-Vu la proposition mieux disante transmise par l'entreprise RENOV'SPORT pour mener à bien ce projet,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-approuve la réalisation d'un espace multisports à FLIXECOURT pour un montant de 55 500.00€ HT,

-autorise Monsieur le Maire à solliciter le Département de la Somme pour mener à bien cette action à hauteur de 12 750.00 € dans le cadre de la politique territoriale départementale et sollicite auprès du Département l'autorisation de commencement anticipé de cette opération,

-atteste que les crédits relatifs à la participation de la Commune de FLIXECOURT sont inscrits au budget de la collectivité et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1 – **RYTHMES SCOLAIRES** :

Le Conseil Municipal donne son accord pour la semaine des 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2017 / 2018

2 – Le Conseil Municipal décide d'allouer à chaque foyer de la Commune la somme de 25.00 € en bons d'achats C.C.A.S.

3 – Le Conseil Municipal accepte le devis GRAFF de l'artiste graphiste GAUTHIER PIERARD pour une armoire électrique d'un montant de 1 576.65 € TTC.